

PROCES-VERBAL
COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, à 20 h00, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Lamballe-Armor à la salle pédagogique du Musée Méheut, sur convocation régulière adressée par le Président Fabien VITEL.

Date de l'envoi de la convocation : 13 mai 2026

ORDRE DU JOUR

- 1 – Présentation de la structure Syndicat Mixte du Haras de Lamballe,
- 2 – Election du Bureau : Président et Vice-Présidents
- 3 – PV du CS du 4 mars dernier
- 4 – Délibération modification de tarifs 2026

Fabien VITEL demande l'autorisation à l'assemblée d'enregistrer l'audio la séance.

Présentation de la structure Syndicat Mixte du Haras de Lamballe,

Ouverture de la séance

L'an 2026, le 26 mai à 18h30, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe se sont réunis en séance ordinaire à Lamballe-Armor – Salle pédagogique du Musée Méheut, sur convocation régulière adressée par le Président Fabien VITEL.

Appel des membres

Il est procédé à l'appel nominal des délégués titulaires et des délégués suppléants.

Les délégués suppléants participent avec voix délibérative au vote du Comité syndical, si le délégué titulaire est absent.

Présents :

Région Bretagne : Philippe HERCOUET, Adeline YON BERTHELOT, Véronique MEHEUST

Département des Côtes D'Armor : Robert RAULT, Didier YON

Lamballe Terre et Mer : Gwenaëlle AOUTIN, Serge GUINARD, Jean-Luc GOUYETTE

Ville de Lamballe Armor : Bertrand MARTIN, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Sylvain BERNU

Absents excusés :

Absents non excusés :

Région Bretagne :

Département des Côtes D'Armor : Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre et Mer :

Ville de Lamballe Armor :

Fabien VITEL Président sortant du Syndicat Mixte du Haras Présente le document de présentation de la structure du SMHN à l'assemblée. Et ajoute son discours de fin de mandat :

Au moment d'achever ce mandat, il me semblait important de revenir sur ces **années particulièrement intenses, parfois difficiles, mais toujours guidées par une même volonté : faire vivre, défendre et développer le Haras de Lamballe.**

Ce mandat aura été marqué par des défis permanents, des remises en question, des adaptations incessantes et des combats menés pour préserver l'identité et l'avenir de ce site emblématique.

Les différentes crises (*Covid / guerre en Ukraine et une forte inflation*) de ces dernières années nous ont profondément bousculés. Elles auront toutefois eu le mérite de nous amener à nous réinventer et à maintenir des animations sur le site :

- Les « Jeudis du Haras » sont passés d'1 à 2 spectacles
- Des visites en autonomie ont été mises en place pour augmenter la capacité d'accueil,
- En 2020, nous avons fait le choix de maintenir le marché de Noël dans un contexte extrêmement complexe. Il a fallu travailler avec les services de la Préfecture pour défendre la tenue de cet événement dans le respect des contraintes sanitaires, maintien qui nous semblait essentiel pour les artisans et créateurs, et constituant un signal fort : celui d'un site qui continuait à vivre malgré la crise.
- L'événement « Mille Sabots » a été abandonné en raison du contexte économique et financier. En réponse, le haras a proposé deux nouvelles manifestations : « Le Pied à l'Étrier » et « Équi Festif » (avec une édition spéciale 200 ans en 2025), organisées sur site afin de limiter les coûts.
- Le SM a également été confronté à l'arrêt du GIP Cheval Breton (2022), et en 2025, de France Génétique Cheval Breton. Cette situation a privé le haras des étalons bretons, de l'activité de reproduction et de recettes financières. À un mois du début de la saison (février), le site ne disposait plus de chevaux bretons à présenter aux visiteurs, une situation particulièrement difficile pour Lamballe, ville du cheval breton.

Face à cela, l'équipe du syndicat mixte s'est mobilisée ; c'est ainsi que la jument bretonne Elisah a intégré le SM au printemps 2025. Un partenariat a également été mis en place avec les Écuries d'Ydill, permettant la mise à disposition saisonnière de chevaux de trait : bretons, percherons, poitevins, cobs...

Une organisation qui implique un engagement conséquent de l'équipe, qui assure l'ensemble des soins (curage des boxes, alimentation, sorties...). Une charge supplémentaire assumée afin de maintenir la qualité des visites guidées et la présentation de chevaux emblématiques du site.

- Parallèlement, le SM a ouvert le site aux cavaliers et professionnels extérieurs via la carrière d'honneur équipée d'un parcours d'obstacles. Chaque année, du matériel est renouvelé afin de proposer un parcours attractif et évolutif. D'autres espaces sont également valorisés à la location : manège, Havrincourt, spring garden. Le SM a poursuivi également son objectif d'accueil des professionnels en amont de la saison des concours d'élevage jeunes chevaux, grâce à un parcours d'entraînement au parc équestre sur 15 jours.
- Tout comme des activités complémentaires telles que le Salon du Mariage, ainsi que des offres de séminaires, team building et événements privés.
- Intégration d'Antoine COLAS deux jours ½ par semaines qui est une personne en situation d'handicap au sein de l'Esat de Saint Quihouet et qui a trouvé sa place au sein de l'équipe comme le prouve son attestation de compétences remise en 2025.

Le site a également connu des évolutions structurelles importantes :

- L'arrivée du musée Mathurin Méheut en mai 2022 a entraîné une mutualisation de l'accueil entre la SPL/SM/MMM. Les coûts associés à cette nouvelle organisation ont soulevé des interrogations sur la capacité financière des 2 structures MM et SM, et font aujourd'hui l'objet d'une réflexion de réajustement. J'espère fortement que cette optimisation sera suivie de fait avant fin mai (nouvelle tripartite SM/SPL/MMM).

- La maison de direction a été vendue à Lamballe Terre & Mer, tout comme l'écurie 12, devenue le musée Méheut, ainsi que le bâtiment d'accueil.
- La création du chemin des Palefreniers (par la ville de Lamballe-Armor), qui traverse le site, constitue une évolution importante dans l'organisation et de la sécurité des lieux et de ses usages.
- Le Syndicat Mixte a repris la gestion des missions liées aux espaces verts, en raison du manque de personnel de Lamballe Terre & Mer lors de la période du Covid, ainsi que certaines missions techniques (extincteurs, fourrage, gestion fumier...), à la suite du retrait de personnel IFCE mis à disposition.
- Le site a vu son rôle renforcé dans le domaine de la formation grâce à l'arrivée de la MFR.
- Le rapport de la Chambre régionale des comptes a également marqué le mandat, avec des observations dont le contenu nous a profondément affectés et qui ont conduit à un travail de réponse et d'ajustement.
- Enfin, le Syndicat Mixte poursuit son engagement pour maintenir les concours d'élevage de jeunes chevaux d'obstacles, organisés dans le cadre des circuits de la SHF, agréée par le ministère de l'Agriculture. Cette activité doit impérativement rester au Haras au regard de son importance pour la filière équine et l'économie du territoire breton. Le site du Haras de Lamballe représente aujourd'hui le deuxième pôle national de concours d'élevage de jeunes chevaux, après Saint-Lô en Normandie, confirmant son rôle majeur dans le paysage équestre français.

Au fil des années, il est essentiel de mesurer le travail accompli, mais aussi la réalité vécue par l'équipe qui a porté le site au quotidien.

Derrière chaque événement maintenu, chaque animation, chaque solution trouvée dans l'urgence, il y a des femmes et des hommes investis bien au-delà de leurs missions.

L'équipe du SM s'est engagée pour développer le site, maintenir son attractivité et préserver son identité équestre et patrimoniale, malgré les contraintes croissantes, les restructurations et les pertes de moyens humains.

Aujourd'hui, cette équipe est fragilisée et confrontée à une charge de travail importante et ne pourra poursuivre durablement son action sans un soutien renforcé et des moyens adaptés.

Le Haras de Lamballe demeure un lieu structurant pour le territoire. Il mérite toute notre attention afin de poursuivre ses missions culturelles, équestres, touristiques, patrimoniales et économiques dans les meilleures conditions.

Dans cette perspective, une étude d'opportunité sur le devenir du Haras a été engagée depuis début avril par Lamballe Terre & Mer. Cette démarche doit permettre une réflexion collective sur les orientations, les moyens et la place du site dans son territoire. Une réflexion essentielle pour conforter durablement le Haras dans ses missions malgré le souhait du département et de la région de sortir du syndicat mixte.

Je souhaite remercier sincèrement l'ensemble de l'équipe du SM, les partenaires, les élus et acteurs du territoire qui m'ont accompagné tout au long de ce mandat. Le Haras a traversé des périodes difficiles tout au long de ses 200 ans (et toujours aujourd'hui en raison de la baisse de dotations) mais a toujours su s'adapter et continuer à faire vivre l'identité équestre de notre territoire. Cette ambition doit être poursuivie collectivement.

Le Haras de Lamballe : un pôle équestre, touristique, patrimonial, culturel et économique.

Philippe HERCOUET : « tu as très bien résumé à la fois l'historique du lieu, sa situation actuelle et sa nécessaire réflexion. Tu as remercié tout le monde, les élus, les équipes. En tant que président, tu as fait un boulot qui n'a jamais été simple dans un monde pas simple. Au nom de tout le monde, outre nos applaudissements, on te remercie ainsi que toute l'équipe.

Didier YON remercie Fabien ce qu'il a fait pendant ce mandat. « On a eu des fois fait des Comités Syndicaux parfois « Musclés » en raison du contexte des collectivités particulièrement difficile. Ça fait 2 ans que l'on avait bien dit que le Conseil départemental n'avait plus les moyens de participer au SM du Haras sous la forme de Syndicat Mixte. Le chantier est ouvert. Il ajoute qu'il est important que les choses dites en CS ne sortent du groupe ; c'est mieux pour tout le monde ».

Installation du comité

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Didier YON, en qualité de doyen de séance.

DELIBERATION n° 2026-010

ELECTION DU BUREAU – PRESIDENTS & VICE-PRESIDENTS

Élection du Président

Rappel

Conformément aux statuts du syndicat mixte, le Comité Syndical élit le Bureau, qui est composé :

- Du Président du Bureau qui a également le titre de Président du Syndicat Mixte
- D'un Premier Vice-Président
- D'un deuxième Vice-Président
- D'un troisième Vice-Président

Le Comité Syndical élit le Président puis 3 Vice-Présidents selon leur rang de classement, à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Quatre suppléants peuvent être également facultativement désignés par le Comité, selon les mêmes règles, pour pourvoir aux empêchements provisoires du Président ou des Vice-Présidents.

Ce bureau, composé de quatre élus issus du Comité, assure une représentation de chacune des personnes publiques membres du syndicat :

Elections

Il est procédé à l'élection du Président à la majorité simple des suffrages exprimés, soit la personne ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Candidats déclarés :

Nom, prénom : Stéphane DE SALLIER DUPIN

Résultat du vote :

Nombre de votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

Voix obtenues :

Stéphane DE SALLIER DUPPIN : 11 voix

Résultat :

Stéphane DE SALLIER DUPPIN est élu Président du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe et est immédiatement installé.

Élection des Vice-Présidents

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents selon les mêmes modalités.

Election du 1^{er} Vice-président

Candidats déclarés :

Nom, prénom : Jean-Luc GOUYETTE

Résultat du vote :

Nombre de votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

Voix obtenues :

Jean-Luc GOUYETTE : 11 voix

Résultat :

Jean-Luc GOUYETTE est élu 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe et est immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Vice-président

Candidats déclarés :

Nom, prénom : Philippe HERCOUET

Résultat du vote :

Nombre de votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

Voix obtenues :

Philippe HERCOUET : 11 voix

Résultat :

Philippe HERCOUET est élu 2^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe et est immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Vice-président(e)

Candidats déclarés :

Nom, prénom : Robert RAULT

Résultat du vote :

Nombre de votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

Voix obtenues :

Robert RAULT : 11 voix

Résultat :

Robert RAULT est élu 3^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe et est immédiatement installé.

Stéphane DE SALLIER DUPIN remercie l'assemblée et ajoute un mot :

« Je salue les présidents successifs du SM, car jamais la tâche n'a été facile, ni pour Fabien, Philippe, Loïc. Pourquoi ? Parce que l'on n'a jamais réussi à trouver un modèle économique qui avait une relative pérennité.

Je salue donc les présidents successifs, l'équipe d'agents « militants » qui fait preuve quotidiennement d'un engagement, (objectivement au-delà parfois du raisonnable), pour que cet équipement vive, pour que cet équipement garde un caractère majoritairement équestre, équin que les chevaux de Lamballe ne soient pas uniquement les chevaux d'Henri Yvergniaux devant la mairie de Lamballe en pierre. L'objectif est qu'il y demeure des chevaux bel et bien vivants.

La tâche ne va pas être simple. Le choix, sans jugement, du Conseil Départemental et du Conseil Régional de sortir de la structure, c'est-à-dire à ne plus participer à son fonctionnement est quelque chose qui ne va être pas facile à impacter, vous avez vu les éléments de budget. Lorsque vous avez un apport de chaque collectivité de 125 000 euros et que vous en perdez 250 000 sur le budget ce n'est pas simple. Je salue le travail mené par Lamballe Terre et Mer et l'ensemble des partenaires sur la totalité du site du Haras élargi au collège Gustave Terry jusqu'à Carrefour Market. Donc voilà, il va falloir relever ce défi pendant le mandat qui vient, de réussir à trouver une stabilité, en maintenant une activité cheval en ayant conscience que le Haras de Lamballe s'appuyait sur une mémoire partagée et collective, de gens qui avaient connus, de gens qui se souvenaient des palefreniers avec des voitures au petit matin dans les rues de Lamballe ; aujourd'hui, ils sont ultra minoritaires. Aujourd'hui, il s'agit de recréer un imaginaire autour du cheval et autour des nouvelles populations ; le cheval est un bel animal, porteur d'image. Je poursuis là un engagement que j'ai commencé en 2008. Et je finirais par une petite note personnelle ; ce soir, j'ai une pensée un peu particulière pour mon papa, qui a écrit beaucoup de chose sur l'histoire du Haras et sur l'histoire du cheval Breton. Et là où il est, cela doit le faire sourire.

On va faire de belles choses ensemble. C'est toujours dans les situations difficiles que l'on fait de belles choses par définition.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15
- l'organisation interne du Syndicat Mixte
- l'absence, dans la structure du Syndicat Mixte, d'un poste de secrétaire de séance

Considérant :

- que le Syndicat Mixte du Haras ne dispose pas de secrétaire de séance au sein de son organisation,
- qu'en conséquence, la direction du Syndicat Mixte a assuré la rédaction du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 4 mars 2026
- que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le rédacteur (à défaut de la secrétaire de séance, la direction), est arrêté au commencement de la séance suivante.
- que le procès-verbal contient toutes les menions exigées par la réglementation à savoir :
 - la date et l'heure de la séance
 - les noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés
 - le quorum, l'ordre du jour, les délibérations adoptées et les rapports correspondants
 - le résultat des scrutins précisant, s'il s'agit de scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote
 - ainsi que la teneur des échanges de la séance.
- Que le procès-verbal, arrêté en début de séance est signé par le Président et à défaut de secrétaire, par le rédacteur désigné, la direction
- Que dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est rendu public, de manière permanente et gratuite, sur le site internet du Syndicat Mixte du Haras.
- Un exemplaire papier est également mis à la disposition du public.
- Qu'un exemplaire original, sur papier ou support numérique, est conservé dans des conditions assurant sa pérennité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15.

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

- ARRETE le procès-verbal du Comité Syndical du Haras du 4 mars 2026, annexé à la présente délibération
- PRECISE que, le Syndicat Mixte ne disposant pas de secrétaire de séance, la direction a assuré la rédaction du procès-verbal
- AUTORISE le Président, ou son représentant habilité, à signer ledit procès-verbal et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Stéphane DE SALLIER DUPIN donne lecture de la délibération qui n'a pas porté à discussions.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION n° 2026-012

MISE A JOUR DES TARIFS ANIMATIONS 2026

Il est précisé que cette délibération ne vise pas à instaurer un nouveau tarif, les prestations concernées ayant déjà fait l'objet d'une validation lors du Conseil Syndical de novembre et mars dernier

La présente délibération a pour objet de procéder à une mise à jour de la grille tarifaire, en actant le couplage des prestations suivantes :

- Démonstration équestre
- Visite en autonomie

Cette évolution vise à assurer une meilleure lisibilité des offres au regard des conventions en vigueur (Convention de mandat SPL Lamballe Tourisme et SMHN) et des modalités d'encaissement en régie.

Elle a également pour objectif de faciliter le parcours de réservation des usagers via l'outil de billetterie en ligne, ainsi que de simplifier les opérations réalisées par les agents d'accueil.

Extrait CS novembre 2025 :

DEMONSTRATION EQUESTRE		HT	TVA	TTC
Adulte		5,91 €	0,59 €	6,50 €
Enfant (3 à 12 ans inclus)	Accompagné d'un adulte	4,09 €	0,41 €	4,50 €
Gratuit enfant (0 à 2 ans inclus)	Dans la limite d'1 enf / adulte	- €	- €	- €

VISITE EN AUTONOMIE		P 2026
Adulte		8.50 €
Enfant (3 à 12 ans inclus)		5.50 €
Etudiant *		7.50 €
Demandeur d'emploi *	Sur présentation justificatif	7.50 €
Cezam *	Sur présentation justificatif	7.50 €
Handicapé *	Sur présentation justificatif	7.50 €
Licencié FFE *	Sur présentation justificatif	7.50 €
Gîte de France *	Sur présentation justificatif	7.50 €
Gratuit enfant (0 à 2 ans inclus)		0.00 €

Extrait délibération du 22 novembre 2025

VISITE EN AUTONOMIE	Actuellement	Proposition
Visite guidée 1 h 30 – Personne en situation de Handicap	7.50 € TTC	7.50 € TTC
Visite guidée 1 h 30 - Accompagnateur personne en situation de Handicap	Ø	7.50 € TTC

Extrait délibération 4 mars 2026

PROPOSITION TARIF COUPLE : APPLICABLE DES LA SAISON 2026

DEMO EQUESTRE + VISITE AUTOMONOMIE	HT	TVA	TTC
Adulte	13.64 €	1.36 €	15.00 €
Enfant (3 à 12 ans)	9.09 €	0.91 €	10.00 €
Etudiant	12.73 €	1.27 €	14.00 €
Demandeur d'emploi	12.73 €	1.27 €	14.00 €
Cezam *	12.73 €	1.27 €	14.00 €
Personne en situation de Handicap *	12.73 €	1.27 €	14.00 €
Accompagnateur personne en situation Handicap *	12.73 €	1.27 €	14.00 €
Licence FFE *	12.73 €	1.27 €	14.00 €
Gîte de France *	12.73 €	1.27 €	14.00 €
Gratuit enfant (0-2 ans)	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Lecture de la délibération par Fabien VITEL : la délibération n'a pas porté à discussion.

VOTE à l'unanimité

MISE A JOUR TARIF VISITE GUIDEE 1 H

VISITE DECOUVERTE 1 H	HT	TVA 10 %	TTC
Adulte	5,91 €	0,59 €	6,50 €
Enfant (3 à 12 ans inclus)	4,09 €	0,41 €	4,50 €
Etudiant *	5,00 €	0,50 €	5,50 €
Demandeur d'emploi *	5,00 €	0,50 €	5,50 €
Cezam *	5,00 €	0,50 €	5,50 €
Handicapé *	5,00 €	0,50 €	5,50 €
Accompagnateur personne en situation de handicap*	5,00 €	0,50 €	5,50 €
Licencié FFE *	5,00 €	0,50 €	5,50 €
Gite de France *	5,00 €	0,50 €	5,50 €
Gratuit enfant (0 à 2 ans inclus)	- €	- €	- €

Lecture de la délibération par le Président Stéphane de SALLIER DUPIN : la délibération n'a pas porté à discussion.

VOTE à l'unanimité

Le président interroge l'assemblée à quant à leurs disponibilités pour la tenue :

- 1) Une réunion de bureau : 10 juin 18 h 30
- 2) Un Comité Syndical : 24 juin 16 h 30

Fin de séance à 21 h 15